



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°25/2016

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice
Présents
Pour
Contre
Abstention
Non participation au vote

22
15
16
0
0
-

L'an deux mille seize,

le premier juillet à quatorze heures trente,

le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, Président.

Etaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Jean-Marc ROZE, Philippe SALMON, Gérard BUTIN, Pascal DESAUTELS (+ pouvoir de Annie COULON), Roland BOULARD, Thierry BUSSY, Alphonse SCHWEIN, Eric LEGER, Dominique BISSON, Stéphane LANG,

Et Mesdames Lise MAGNIER, Dominique DETERM, Valérie MORAND et Frédérique SCHULTHESS.

Absente représentée : Annie COULON (pouvoir donné à Pascal DESAUTELS).

OBJET : MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE CADASTREE AE 14 CONTIGÛE AU CENTRE DE SECOURS DE MOURMELON-LE-GRAND – AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DU 29 OCTOBRE 2001.

Vu le rapport du Président du conseil d'administration,

Vu la convention de transfert de biens entre la commune de Mourmelon-le-Grand et le SDIS de la Marne du 29 octobre 2001,

Vu le courrier du 30 décembre 2015 du SDIS de la Marne sollicitant la commune de Mourmelon-le-Grand pour l'utilisation de la parcelle cadastrée AE 14 d'une contenance de 689 m²,

Vu la délibération n°2016/02/03 du conseil municipal de Mourmelon-le-Grand autorisant le Maire à signer un avenant à la convention de transfert de biens du 29 octobre 2001 avec le SDIS de la Marne pour la mise à disposition de cette parcelle,

Vu le projet d'avenant à la convention de transfert de biens entre la commune de Mourmelon-le-Grand et le SDIS de la Marne du 29 octobre 2001,

Considérant l'utilité d'intégrer la parcelle au centre de secours pour permettre aux sapeurs-pompiers de manœuvrer au sein de leur caserne,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

● **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention de transfert de biens entre la commune de Mourmelon-le-Grand et le SDIS de la Marne du 29 octobre 2001.

ACTE Reçu LE
11 JUIL. 2016
PRÉFECTURE DE LA MARNE
DRCL

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Charles de COURSON